PERSONNEL, RÉSIDENTS ET VISITEURS

Protéger sans attendre

Des légionelles ont été détectées ou sont suspectées dans l’eau : limiter l’exposition et prévenir les responsables.

1. Suspendre les usages à risque

Fermer provisoirement les douches et les équipements produisant des aérosols dans les zones concernées : douchettes, bains à remous, brumisateurs et jets. Afficher les restrictions et proposer une toilette au gant selon le protocole du site. Ne pas lancer de purge improvisée. [1, 2]

2. Protéger les personnes fragiles

Priorité aux personnes âgées, immunodéprimées et atteintes de maladie pulmonaire chronique. La contamination se fait surtout en respirant de fines gouttelettes d’eau. Une eau claire, sans odeur, peut être contaminée. [1]

3. Alerter et coordonner

Prévenir la direction, le responsable technique et le médecin référent ou l’équipe d’hygiène. Désigner un coordinateur. Conserver le rapport d’analyse et identifier les points d’eau concernés. Si une personne est malade, contacter rapidement le médecin et l’autorité sanitaire compétente. [2, 3]

Fièvre + toux ou essoufflement après exposition ?
Avis médical rapide en signalant le risque de légionelles. Les symptômes apparaissent habituellement après 2 à 10 jours. En cas de détresse respiratoire ou de confusion importante : appeler le **112**. [1]

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

Assainir le réseau

Une intervention structurée : évaluer la contamination, corriger les causes, désinfecter et surveiller.

1. Évaluer avant de choisir le traitement

Faire intervenir un professionnel compétent et un laboratoire accrédité. Examiner : espèce de légionelle, concentration en UFC/L, points positifs, températures, bouclage et stagnation. Organiser les prélèvements avant désinfection si possible, sans retarder la protection des usagers. Les seuils d'action dépendent du secteur et du cadre régional applicable. [2, 5]

2. Corriger durablement l'installation

Viser une production et un stockage d'eau chaude à **au moins 60 °C**, et une distribution chaude maîtrisée (repère : **plus de 55 °C**, avant mélange). Garder l'eau froide idéalement **sous 20 °C**. Vérifier les températures réelles, le retour de boucle, l'isolation et les mitigeurs. Supprimer les bras morts, nettoyer les dépôts et entretenir ballon, flexibles et pommeaux. [3, 4]

3. Désinfecter avec un protocole validé

Le professionnel choisit un traitement thermique ou chimique adapté aux matériaux et à l'étendue de la contamination. Protéger les usagers et intervenants contre brûlures, aérosols et produits chimiques. Un choc ponctuel ne corrige pas un défaut de circulation ni une stagnation persistante. Ne pas improviser de dosage ou de procédure. [6]

Attention aux brûlures : les températures ci-dessus concernent le réseau, pas l'eau au contact des personnes. Maintenir une protection adaptée aux points d'usage, particulièrement pour les enfants et les résidents dépendants. [6]

SUIVI ET REPRISE DES USAGES

Contrôler avant de rouvrir

La fin de la désinfection ne signifie pas automatiquement que les douches peuvent reprendre.

1. Valider la reprise et prévenir les récidives

La direction valide la reprise avec le référent compétent et, si nécessaire, l'autorité sanitaire : corrections réalisées, températures vérifiées, résultats de contrôle interprétés et surveillance programmée. Prévoir un contrôle à distance : un bon résultat juste après traitement ne prouve pas une maîtrise durable. Les filtres terminaux anti-légionelles peuvent être envisagés par un spécialiste comme protection transitoire ; ils ne traitent pas le réseau. [2, 5]

Registre de suivi à compléter

Coordinateur / téléphone : _____

Zones et usages suspendus : _____

Prestataire / laboratoire : _____

Intervention et contrôles prévus le : _____

Reprise autorisée par / date : _____

Si un cas humain est confirmé : en Wallonie, le médecin le déclare à l'AVIQ via Trace in Wal. Une analyse d'eau positive seule n'est pas un cas de légionellose. Pour les autres régions, suivre le circuit de l'autorité sanitaire régionale. [3]

Consignes sur l'eau de boisson et les soins : ne pas déduire la potabilité d'un résultat Legionella seul. Le référent fixe les usages autorisés, notamment pour les personnes à risque de fausse route. Pour les appareils respiratoires, respecter strictement l'eau et le protocole prescrits. [1, 5]

Sources officielles et portée du document

[1] OMS - Légionellose (transmission et symptômes)

[2] AVIQ / Hainaut Analyses - Contamination d'une installation, 2026

[3] AVIQ - Légionellose (prévention et déclaration)

[4] Departement Zorg - Legionella bij je thuis (repères techniques)

[5] Ministère français de la Santé - L'eau dans les établissements de santé

[6] Ministère français de la Santé - Maîtrise des légionelles dans les réseaux

Sources consultées le 16/10/2026. Les guides français apportent un appui technique ; leurs obligations réglementaires ne sont pas transposées à la Belgique. Ce support ne remplace pas le plan de gestion du site ni les consignes de l'autorité sanitaire.